

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI N° 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai quelques discours dans mon bureau, dont l'un à propos du projet de loi C-151. J'en ai également un très intéressant concernant l'imposition du secteur minier, que j'aurais aimé prononcer hier, si le Nouveau parti démocratique n'avait encore fait des siennes. J'espère pouvoir me reprendre sous peu. Nous autres, conservateurs, sommes d'avis que le sort des milliers de mineurs qui sont en chômage mérite d'être débattu à la Chambre et les simagrées des néo-démocrates, hier, nous ont scandalisés.

Au moyen du projet de loi C-151, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter encore 14.7 milliards de dollars. Cette mesure fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

Une voix: Qu'ils avalent des couleuvres!

● (1105)

M. Nickerson: Voici un train de mesures législatives d'emprunt qu'on nous a présentées au cours de la session actuelle: les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et, enfin, le projet de loi C-151. Si je vous demandais ce qui relie ces bills, ce qu'ils ont en commun, la réponse sauterait aux yeux. Toutes ces mesures sont des tentatives du gouvernement canadien pour demander au Parlement l'autorisation d'emprunter encore davantage. Pendant la seule année financière 1982-1983, il a demandé pas moins de quatre fois au Parlement un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Quelle est la politique financière du gouvernement? On dirait qu'il ne peut pas s'empêcher de disperser aux quatre vents tout ce qui tombe dans les coffres de l'État. Il dissipe et dilapide tout. Le gouvernement sait qu'il peut toujours redemander au Parlement un nouveau pouvoir d'emprunt, et nous revoilà dans l'engrenage. Sa politique financière consiste-t-elle à n'assumer aucune responsabilité et à dépenser sans compter? Il ne cesse de s'adresser au Parlement à cette fin. Mais il pourrait y avoir d'autres raisons. Les ministériels sont peut-être des incompetents et de mauvais gestionnaires. Sont-ils vraiment

incapables de prévoir les besoins financiers du gouvernement du Canada? Je ne peux pas le croire, parce que le ministère des Finances compte un grand nombre de spécialistes. Il doit s'en trouver qui peuvent calculer et prévoir les sommes que le gouvernement dépensera dans les six mois ou durant l'année. Ils peuvent certainement prévoir les recettes du gouvernement au cours d'une certaine période. Il suffit d'un simple calcul pour fixer le montant des emprunts nécessaires.

Mais on dirait que ces opérations n'ont pas lieu. Cela dépend peut-être de ce que les prévisions secrètes, qui ne peuvent manquer d'être faites, indiquent des besoins financiers si énormes et si extraordinaires que le gouvernement n'ose pas demander au Parlement l'autorisation d'emprunter tout l'argent dont il aurait besoin pendant une période déterminée, car les Canadiens seraient abasourdis par l'ampleur d'une telle demande. Il le fait donc petit à petit. D'abord, ces 5 milliards de dollars, puis 10 milliards; la fois suivante c'est 15 milliards, et ainsi de suite.

Livrons-nous à un petit calcul pour établir quels sont actuellement les besoins financiers du gouvernement du Canada. Son dernier bill d'emprunt, le projet de loi C-143, demandait à la fois un pouvoir d'emprunt de 5 milliards de dollars pour 1982-1983 et un autre de 14 milliards de dollars pour 1983-1984. Cela donnait donc au gouvernement les 2 milliards reportés de l'année financière précédente, plus 14 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984. Pour le moment, le pouvoir d'emprunt total s'élève à 16 milliards de dollars, sans compter le projet de loi C-151.

● (1110)

Si nous examinons les chiffres que le ministre des Finances (M. Lalonde) nous a présentés en même temps que son budget du 19 avril, nous constatons qu'il prévoit des besoins financiers de 26.7 milliards de dollars. Si vous soustrayez de cette somme les 16 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt, cela donne des besoins réels de 10.7 milliards de dollars, d'après les chiffres du gouvernement. Telle est la somme qu'il devra emprunter pendant l'année financière en cours. Pourquoi alors trouvons-nous le chiffre de 14.7 milliards de dollars dans le projet de loi C-151, ce qui donne en plus au gouvernement la somme rondelette de 4 milliards de dollars?

J'aime autant vous dire tout de suite, monsieur le Président, que si le gouvernement avait demandé un pouvoir d'emprunt de 10.7 milliards de dollars, sachant qu'il est impossible de retourner en arrière, nous aurions été parfaitement disposés à lui accorder cette autorisation assez rapidement. Pourquoi demande-t-on aux représentants du peuple de voter au gouvernement une caisse noire de 4 milliards de dollars, car en fait ce n'est rien d'autre?